

Les emplois du temps

> des médecins généralistes des Pays de la Loire

Les médecins généralistes ligériens ont une durée de travail élevée, en moyenne 57 heures par semaine. L'enquête menée début 2011 auprès d'un échantillon de 450 médecins généralistes des Pays de la Loire permet de décrire la diversité des emplois du temps, avec des durées de travail qui varient notamment en fonction de l'âge, du sexe, du lieu d'exercice (rural ou urbain), mais aussi de la région d'installation, l'enquête étant effectuée en parallèle dans plusieurs régions.

Les médecins des Pays de la Loire consacrent 9 demi-journées à leur activité de consultations et visites, mais seulement un quart des médecins se consacrent exclusivement à leur patientèle. Une part importante de leur emploi du temps professionnel est en effet composée d'activités variées, au sein de leur cabinet mais aussi à l'extérieur. Plus de six médecins généralistes sur dix participent ainsi à la permanence des soins, et le tiers des praticiens ont des activités de soins, de coordination ou d'expertise dans une structure extérieure à leur cabinet (établissement de santé, maison de retraite, crèche...).

Mais l'exercice libéral implique également des tâches de gestion (secrétariat, comptabilité, entretien des locaux...), les praticiens y consacrant 4 heures en moyenne par semaine.

Face à cet emploi du temps chargé, plus de la moitié des médecins généralistes déclarent souhaiter travailler moins mais ne le peuvent pas en l'absence de remplaçants ou pour des raisons financières.

10 % des médecins généralistes déclarent travailler 71 heures ou plus par semaine

Les médecins généralistes de la région déclarent, en comptant toutes leurs activités professionnelles, avoir travaillé en moyenne 57 heures la semaine précédant l'enquête, durée identique à celle observée au niveau national. Cette moyenne cache des disparités importantes : les 10 % de généralistes qui effectuent le plus d'heures travaillent 71 heures ou

plus par semaine et les 10 % qui en effectuent le moins travaillent au maximum 41 heures.

La durée hebdomadaire moyenne de travail varie selon le lieu d'exercice (59 heures en moyenne pour les médecins exerçant en zone rurale vs 55 heures pour ceux exerçant en zone urbaine). Les femmes déclarent un temps de travail moyen de 50 heures vs 59 heures pour les hommes. On observe également des variations selon l'âge, avec un temps de travail moyen de 51 heures pour les moins

de 45 ans, contre 58 heures pour les 45 ans ou plus (fig.1).

Les médecins qui participent au dispositif de garde ont un temps de travail plus élevé (59 heures vs 54), comme ceux qui exercent une activité extérieure à leur cabinet (59 heures vs 56). Les disparités géographiques sont importantes : les médecins bourgeois déclarent un temps de travail encore plus élevé que celui des Pays de la Loire, 59 heures en moyenne, contre 54 heures en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

2010 - 2012
Pays de la Loire
Panel

en médecine générale

2
novembre 2012



Pour évaluer l'intensité de la charge de travail, il convient également de tenir compte du nombre de semaines de vacances. En moyenne, les médecins des Pays de la Loire déclarent avoir pris 5,8 semaines de vacances en 2010 : 39 % ont pris 7 semaines de congés ou plus. Le nombre moyen de semaines de vacances est plus élevé pour ceux qui vivent en couple (5,9 vs 4,9 pour les autres médecins), comme pour ceux qui sont installés en groupe (6,3 vs 4,9 pour ceux exerçant seuls). Dans les autres régions qui participent à cette enquête, la proportion de généralistes qui prennent plus de 7 semaines de congés est plus faible

que dans les Pays de la Loire (22 % en Bourgogne, 19 % en PACA, 26 % au plan national).

Les praticiens consultent environ 9 demi-journées par semaine

Les consultations et les visites au domicile des patients constituent le cœur de l'activité des médecins généralistes. Les médecins y consacrent en moyenne 9 demi-journées. Les médecins généralistes des Pays de la Loire ont ainsi effectué en

moyenne 5 300 actes en 2010 (CNAMTS, données extraites du RIAP), contre 5 100 au plan national et 4 300 actes en PACA.

Les visites ne représentent que 8 % du nombre total d'actes dans la région, contre 12 % au plan national et 15 % en PACA.

Ce recensement est toutefois incomplet : 76 % des généralistes de la région déclarent avoir effectué des consultations gratuites au cours de la semaine précédant l'enquête (six par semaine en moyenne), qui ne sont pas comptabilisées dans les données de l'assurance maladie.

FIG.1 Durée de travail hebdomadaire déclarée selon les caractéristiques et les conditions d'exercice Pays de la Loire

Moyenne du nombre d'heures travaillées déclaré au cours de la semaine précédant l'enquête par les médecins généralistes, en comptant toutes les activités professionnelles

Variables	Durée moyenne de travail hebdomadaire
Sexe homme femme	59 h 50 h
Âge moins de 45 ans 45 ans et plus	51 h 58 h
Zone d'exercice urbaine rurale	55 h 59 h
Type d'exercice en groupe seul	56 h 60 h
Médecins accueillant des étudiants Médecins n'accueillant pas d'étudiants	55 h 58 h
Médecins effectuant des gardes Médecins n'effectuant pas de gardes	59 h 64 h
Médecins ayant des activités extérieures (maison de retraite, établissement de santé, crèches, etc.) Médecins n'ayant pas d'activités extérieures	59 h 56 h
Médecins considérant exercer dans une zone ne disposant pas d'assez de médecins généralistes Médecins considérant exercer dans une zone disposant d'assez de médecins généralistes	59 h 55 h

Note : ne figurent dans ce tableau que les caractéristiques et facteurs liés aux conditions d'exercice, de la liste définie a priori, pour lesquels un écart sur le nombre d'heures hebdomadaire de travail est observé au seuil de 5% (régression linéaire)

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

FIG.2 Durée de consultation déclarée selon les caractéristiques et les conditions d'exercice Pays de la Loire

Proportion de médecins généralistes déclarant que leurs consultations au cabinet durent approximativement 20 minutes ou plus (en %)

Variables	Part des médecins
Sexe homme femme	38 % 63 %
Âge moins de 45 ans 45 ans et plus	47 % 44 %
Zone d'exercice urbaine rurale périurbaine	49 % 37 % 47 %
Type d'exercice en groupe seul	47 % 39 %
Médecins effectuant des gardes Médecins n'effectuant pas de gardes	40 % 52 %
Médecins disposant d'un secrétariat Médecins ne disposant pas de secrétariat	44 % 47 %
Nombre total d'actes effectués moins de 4000 de 4000 à 5799 5800 et plus	74 % 42 % 21 %

Note : ne figurent dans ce tableau que les caractéristiques et facteurs liés aux conditions d'exercice, de la liste définie a priori, pour lesquels un écart sur le fait de déclarer une durée de consultation de 20 minutes ou plus est observé au seuil de 5% (régression logistique)

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

Les consultations, hors permanence des soins, s'étalent du lundi au samedi matin : 49 % des médecins de la région consultent tous les samedis matins (44 % au plan national), 26 % un samedi sur deux, 13 % moins d'un samedi sur deux, et 12 % ne consultent jamais ce jour-là. Les médecins exerçant en zone rurale sont plus nombreux à consulter tous les samedis matins ou un samedi sur deux (83 % vs 71 % pour ceux qui exercent en zone urbaine).

La proportion de médecins exerçant le samedi matin est plus faible en PACA : la moitié des médecins déclarent consulter tous les samedis matins ou un samedi sur deux dans cette région contre trois médecins sur quatre en Pays de la Loire et en Bourgogne.

Les médecins déclarent une durée moyenne de consultation au cabinet d'un peu moins de 18 minutes dans les Pays de la Loire : 47 % déclarent un

temps de 15 minutes et 34 % de 20 minutes. Les femmes médecins déclarent un temps de consultation plus élevé : 63 % des femmes vs 38 % des hommes consacrent en moyenne 20 minutes ou plus à leurs patients. Les différences sont également sensibles entre zones urbaines et zones rurales : 49 % vs 34 % des généralistes déclarant une durée de consultation de 20 minutes ou plus (fig.2).

Le lien entre volume d'activité et durée de la consultation est étroit. 74 % des médecins ayant une faible activité (moins de 4 000 actes) ont des consultations d'au moins 20 minutes, contre 43 % de ceux ayant une activité moyenne (4 000 - 5 799 actes) et 21 % des médecins avec la plus forte activité (5 800 actes et plus).

En multipliant cette durée déclarée par le nombre d'actes effectués en moyenne chaque semaine, il est possible d'estimer le temps effectif que les médecins passent au contact des patients de leur cabinet. Selon ce calcul, ce temps serait de 34 heures par semaine, soit 3h55 mn par demi-journée passée au cabinet¹.

dans laquelle ils exercent ne dispose pas d'un nombre suffisant de médecins généralistes". Plus de la moitié de ces praticiens (54 % vs 35 % pour leurs confrères qui considèrent que le nombre de praticiens est suffisant sur le territoire) considèrent alors qu'ils sont fréquemment conduits à différer des demandes de consultation. Le fait de "fréquemment différer des demandes de consultation" est associé, semble-t-il, à des choix d'organisation plus "structurés". Ainsi les médecins travaillant en groupe, ceux disposant d'un secrétariat au sein de leur cabinet et ceux qui ne déclarent recevoir que sur rendez-vous sont plus souvent que la moyenne amenés à différer des demandes de consultation que leurs confrères. Quand le médecin est directement en contact avec le patient pour une prise de rendez-vous, sans le filtre du secrétariat, il est sans doute plus difficile de différer une consultation...

Les actes de soins s'entrecroisent avec d'autres activités

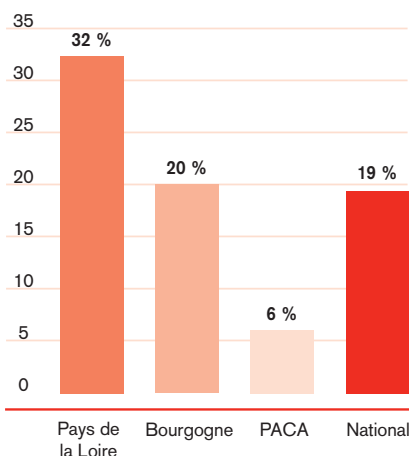
Les 9 demi-journées réservées aux consultations ne sont pas entièrement consacrées aux patients car le temps effectif passé au contact de la patientèle s'entrecroise avec d'autres activités : formation, tâches de gestion...

Le travail au cabinet peut aussi comprendre un temps d'encadrement des étudiants en médecine. 32 % des médecins généralistes de la région déclarent avoir accueilli en stage des étudiants en médecine générale au cours des 12 derniers mois : 22 % ont accueilli des internes (étudiants en troisième cycle) et 14 % des externes (étudiants de deuxième cycle). Les médecins exerçant en groupe sont plus nombreux, que ceux qui exercent seuls, à avoir accueilli des étudiants (39 % vs 18 %).

¹ - Pour ce calcul, la durée d'une visite est estimée à 30 mn (trajet compris), et les congés sont pris en compte.

FIG.3 Encadrement d'étudiants en médecine selon les régions

Proportion de médecins généralistes déclarant avoir accueilli en stage des étudiants en médecine ou des externes au cours des douze mois précédant l'enquête (en %)



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

Les médecins généralistes ne parviennent pas toujours à répondre à la demande de soins de la population : 57 % sont en mesure de voir tous les patients qui les sollicitent au cours d'une journée de consultation (même si pour la moitié d'entre eux cela nécessite de travailler plus qu'ils ne le souhaitent), tandis que 43 % sont fréquemment conduits à différer des demandes de consultation. Les écarts régionaux sont importants : 76 % des médecins de la région PACA déclarent voir tous leurs patients dans la journée, contre 63 % en Bourgogne et 68 % au plan national.

La situation semble plus ou moins tendue en fonction de la densité de l'offre de soins. Dans les Pays de la Loire, 41 % des médecins considèrent en effet que "la zone de patientèle

Les Pays de la Loire semblent très atypiques dans ce domaine, avec un tiers des médecins accueillant des étudiants en médecine contre 20 % en Bourgogne, 19 % au plan national et seulement 6 % en région PACA (fig.3).

Parmi les médecins de la région n'ayant pas accueilli d'étudiants, un tiers se dit prêt à le faire. Quant à ceux qui ne souhaitent pas accueillir d'internes, ils mentionnent le plus souvent comme raison que cela représente "une charge de travail trop importante" (75 %). Les médecins ayant accueilli des étudiants en médecine générale la semaine précédant l'enquête leur ont consacré 7 heures en moyenne. En PACA, la proportion de généralistes qui accueillent des étudiants est moins élevée mais le temps moyen qui leur est consacré est deux fois plus important (16 heures par semaine).

Les médecins ont une obligation de formation continue. Les généralistes des Pays de la Loire y consacrent en moyenne 15 demi-journées par an, dont une partie peut avoir lieu au sein de leur cabinet. 10 % y consacrent

au maximum 2 demi-journées (ou soirées) dans l'année, et 10 % 30 demi-journées ou plus. En outre, les médecins généralistes déclarent consacrer en moyenne 2 heures au cours de la semaine à la lecture de journaux ou d'articles médicaux. 14 % y ont consacré 3 heures ou plus.

Par ailleurs, trois médecins généralistes sur quatre déclarent avoir reçu des visiteurs médicaux, représentants des laboratoires pharmaceutiques, au cours de la semaine précédant l'enquête pour un échange de 40 minutes hebdomadaire en moyenne.

L'amplitude de la journée de travail est enfin susceptible d'être allongée par le temps de trajet entre le domicile et le cabinet, bien que les médecins généralistes apparaissent relativement moins concernés que d'autres professions. 13 % des médecins de la région ont ainsi leurs locaux professionnels installés à leur domicile. Ceux qui ne sont pas dans ce cas déclarent un temps moyen de 10 minutes "pour se rendre de leur

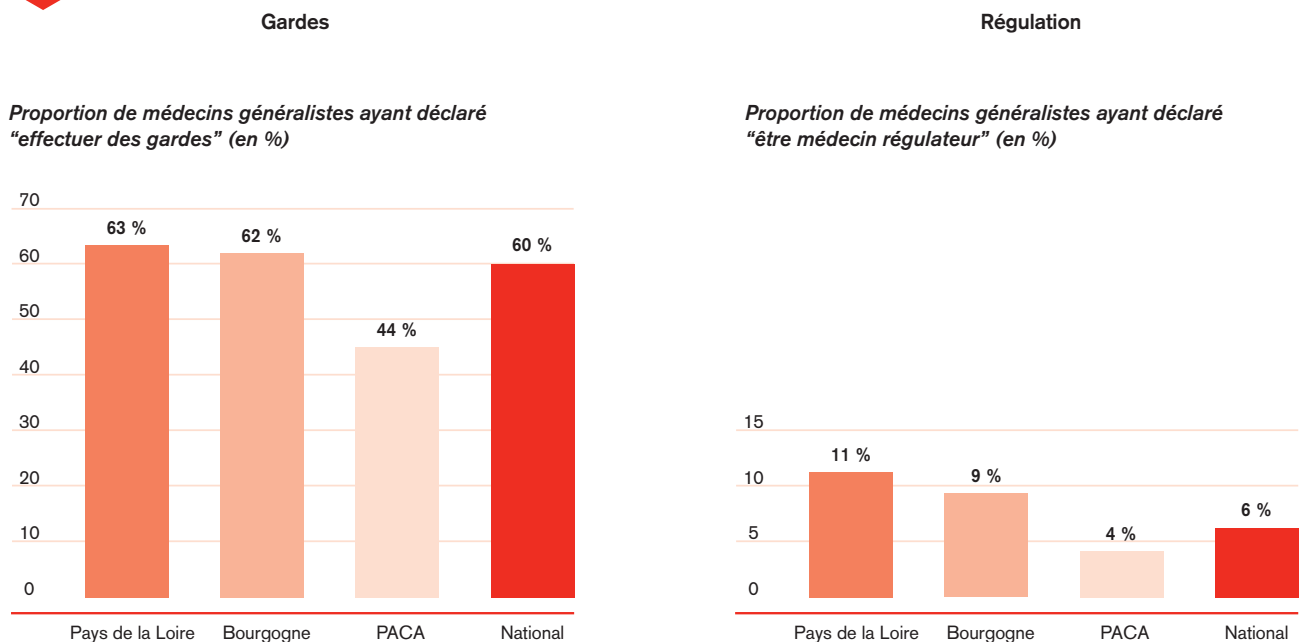
domicile à leur cabinet", trois fois moins important que celui déclaré par les cadres en 2008 au niveau national (29 minutes)^[1].

En PACA, et au niveau national, ce temps moyen de trajet est de 14 minutes.

63 % des médecins généralistes participent aux gardes dans le cadre de la permanence des soins

Les conditions de mise en œuvre du dispositif de permanence des soins (PDS), la nuit et le week-end, ont considérablement évolué depuis une dizaine d'années, la participation aux gardes n'ayant plus un caractère obligatoire. 63 % des médecins généralistes de la région déclarent y participer (60 % au plan national), avec des écarts marqués entre régions enquêtées, 44 % des médecins participant aux gardes dans la région PACA² (fig.4).

FIG.4 Participation à la permanence des soins selon les régions



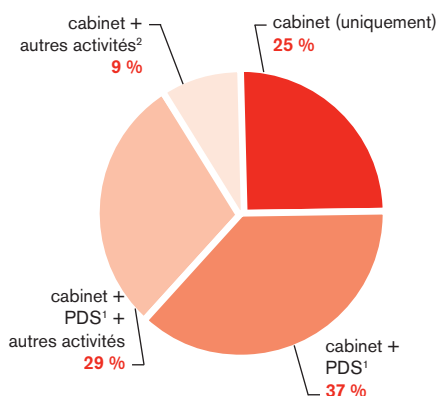
Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

L'implication des médecins dépend également de leur lieu d'exercice : en zone urbaine, seulement 44 % des médecins des Pays de la Loire effectuent des gardes contre 84 % en zone rurale. Dans les grands centres urbains en effet, les gardes sont assurées le plus souvent par les associations de type "SOS médecins". Le temps consacré aux gardes est de 14 heures par semaine³. Des variations selon l'âge et le genre sont également observées. La pratique des gardes est plus répandue chez les médecins les plus jeunes (74 % parmi les moins de 45 ans contre 56 % parmi les plus de 55 ans), et chez les hommes (64 % vs 59 % chez les femmes).

En plus des gardes, un certain nombre de médecins s'impliquent dans la régulation des appels d'urgence, au sein du SAMU. 11 % des généralistes en Pays de la Loire déclarent être médecin régulateur, contre seulement 4 % en région PACA, et 6 % au niveau national (fig.4). Les médecins ayant une activité de régulation y consacrent en moyenne 10 heures par semaine⁴.

FIG.5 Contenu de l'emploi du temps Pays de la Loire

Répartition des médecins généralistes selon le contenu de leur emploi du temps (en %)



1 - PDS = gardes et/ou régulation

2 - autres activités = associations représentatives, maison de retraite, établissement de santé, crèche...

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

Le cabinet n'est pas le seul lieu d'exercice

31 % des médecins de la région déclarent des activités de soins, de coordination ou d'expertise dans une structure telle qu'un établissement de santé (16 %), une maison de retraite en tant que médecin coordonnateur (10 %), une crèche (4 %), etc. Cette proportion est sensiblement plus élevée en zone rurale (38 %) qu'en zone urbaine (26 %). Les hommes sont plus nombreux à déclarer ce type d'activité (35 % vs 21 % pour les femmes).

La Bourgogne est la région dans laquelle la proportion de professionnels ayant des activités extérieures est la plus élevée, 40 %, contre 26 % en PACA.

Les médecins ayant une activité dans un établissement de santé ou qui exercent comme médecin coordonnateur en maison de retraite déclarent y avoir consacré en moyenne deux demi-journées la semaine précédant l'enquête, tandis que ceux intervenant dans les autres structures y ont consacré une demi-journée environ.

Enfin, 12 % des médecins de la région ont des activités auprès d'organisations professionnelles (URPS, Conseil de l'ordre, syndicats, sociétés savantes). Les médecins concernés déclarent avoir consacré en moyenne 5 heures à cette activité la semaine précédant l'enquête.

Un quart des médecins se consacre exclusivement à leur patientèle

Au fil de l'analyse des activités pratiquées par les généralistes, différents emplois du temps se dessinent. Seulement un médecin ligérien sur quatre (25 %) se consacre exclusivement à la patientèle du cabinet, les autres participant à la PDS, ou ayant

des activités de soins, de coordination, d'expertise dans une autre structure, ou étant actifs au sein d'une organisation professionnelle. 29 % des médecins généralistes participent ainsi à la PDS, et effectuent en sus une ou plusieurs autres activités (établissement de santé, maison de retraite, crèche...) (fig.5).

Enfin, 5 % des généralistes exercent l'ensemble de ces activités : soins au cabinet, PDS, activités extérieures en établissement et participation au fonctionnement d'organisations professionnelles.

26 % des généralistes assurent eux-mêmes leur secrétariat

L'exercice libéral implique la réalisation de nombreuses tâches de gestion qui sont soit déléguées, soit effectuées par le praticien lui-même ou par son conjoint : secrétariat, comptabilité, entretien des locaux, gestion des moyens partagés pour ceux qui exercent en groupe, etc. Les trois quarts des généralistes des Pays de la Loire (74 %) disposent d'un secrétariat médical, tandis que 26 % assurent eux-mêmes l'accueil et la prise de rendez-vous. La proportion de généralistes qui assurent eux-mêmes ces tâches est plus élevée en Bourgogne (36 %), au plan national (44 %) et surtout en PACA (58 %) (fig.6). Ces disparités sont confirmées si l'on tient compte des différences relatives à l'importance de la pratique en groupe et du volume d'activité.

Dans les Pays de la Loire, la présence d'un secrétariat est plus fréquente parmi les médecins exerçant en groupe

2 - Plus les médecins sont nombreux sur un territoire, moins ils sont sollicités pour participer aux gardes. Or, la région PACA est une région de forte densité médicale.

3 - Pour les praticiens qui y participent, lors d'une semaine de garde.

4 - La semaine pendant laquelle les médecins participent à la régulation.

(91 % contre 40 % pour ceux qui exercent seuls). On observe également des différences en fonction du niveau d'activité. Ainsi, 78 % des médecins effectuant plus de 4 000 actes par an disposent d'un secrétariat contre 65 % de leurs confrères qui ont une activité moins importante. Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par la charge financière que représente l'emploi d'une secrétaire, cette charge étant partagée entre plusieurs médecins lorsque ceux-ci exercent en groupe. La présence d'un secrétariat est plus fréquente parmi les médecins les plus jeunes (93 % pour les moins de 45 ans vs 63 % pour les 55 ans ou plus).

Les formes d'organisation du secrétariat sont multiples. Dans 90 % des cas, les médecins de la région ont recours à un secrétariat assuré par une personne présente physiquement au cabinet et dans 25 % des cas à un secrétariat téléphonique. 15 % des praticiens ont recours aux deux modalités. L'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture du secrétariat

médical, assurée par une personne présente physiquement au cabinet, est de 41 heures en moyenne. Pour 10 % des médecins, cette durée est inférieure ou égale à 20 heures par semaine ; à l'autre extrémité, 10 % d'entre eux font état d'un secrétariat ouvert 60 heures ou plus par semaine. Les médecins exerçant seuls optent, plus souvent que leurs confrères en groupe, pour un secrétariat médical téléphonique (49 % vs 19 %). Lorsque leur secrétariat est assuré par une personne présente physiquement au cabinet, l'amplitude d'ouverture hebdomadaire est inférieure de 3 heures à celle de leurs confrères exerçant en groupe (39 heures vs 42 heures).

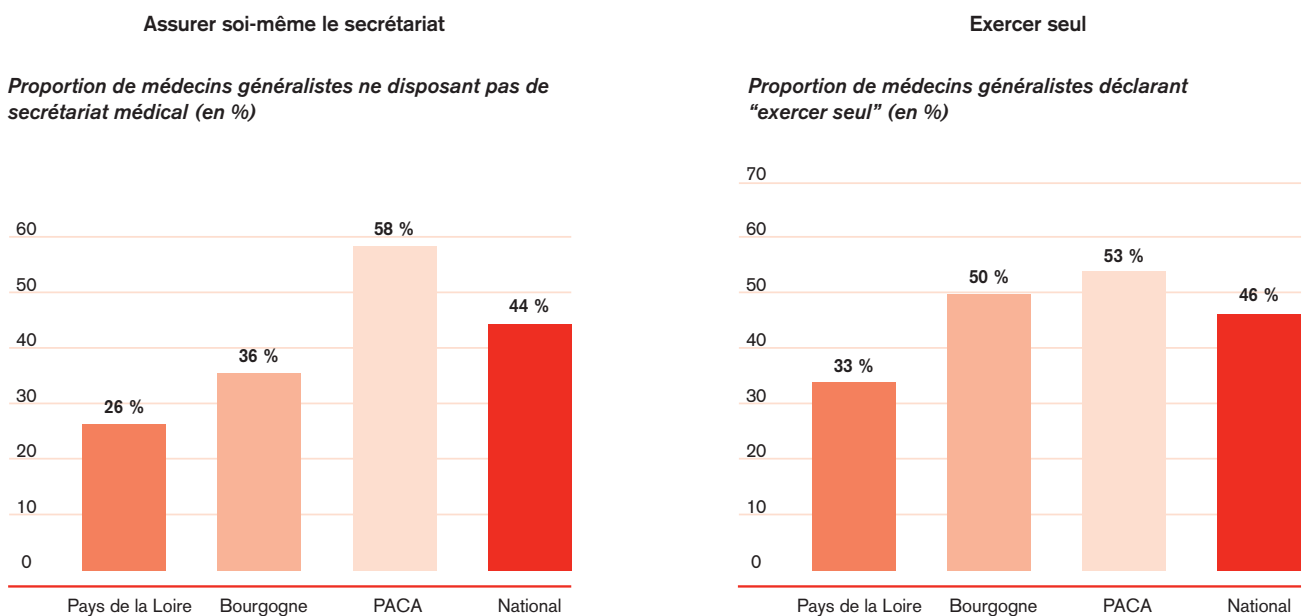
Les tâches confiées au secrétariat, en plus de l'accueil des patients et de la prise de rendez-vous au cabinet, sont plus ou moins diversifiées. Dans huit cas sur dix, le secrétariat assure "la prise de rendez-vous d'examens pour les patients" (84 %) et "joint des professionnels ou des organismes à la demande des médecins" (84 %) (fig.7). 53 % des secrétariats délivrent

des conseils aux patients dans les Pays de la Loire contre 34 % en région PACA. Lorsque le secrétariat est assuré par une personne présente physiquement au cabinet, celle-ci s'occupe également, dans plus de neuf cas sur dix, de l'archivage des éléments de dossiers, ou du suivi des consommables et du passage des commandes (74 %). L'encaissement direct des règlements des consultations par le secrétariat est assez peu répandu dans les Pays de la Loire (6 % vs 17 % en région PACA).

31 % des médecins tiennent eux-mêmes leur comptabilité...

Pour accomplir les tâches de gestion et de comptabilité, 43 % des généralistes (43 %) font appel à un comptable "toute l'année", 16 % "seulement au moment des déclarations fiscales", 31 % déclarent "s'en occuper eux-mêmes" tandis que 10 % confient ces tâches "à leur conjoint, à un parent, ou à un autre membre

FIG.6 Modalités d'exercice, selon les régions



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

du groupe...". Le secrétariat peut également apporter une aide dans ce domaine, puisqu'il assure dans un tiers des cas "la comptabilité de recettes et les écritures comptables".

À l'instar des résultats relatifs au secrétariat, tenir soi-même sa comptabilité est une situation plus fréquente lorsque les médecins exercent seuls (38 % vs 27 % pour leurs confrères exerçant en groupe), et lorsque leur activité est inférieure à un certain seuil. Les médecins qui effectuent moins de 4 000 consultations ou visites par an tiennent deux fois plus souvent leurs comptes eux-mêmes que leurs confrères (37 % vs 19 %). De même, la situation diffère selon les régions, 25 % des médecins de Bourgogne s'occupent seuls de leurs comptes et 22 % en PACA.

Les médecins sans secrétariat médical sont deux fois plus nombreux à tenir eux-mêmes leur comptabilité (50 %) que leurs confrères qui en disposent (24 %). Ainsi, 37 % des médecins généralistes disposent d'un secrétariat et font appel à un comptable toute l'année.

À l'inverse, 13 % s'occupent eux-mêmes de ces deux activités.

L'aide des conjoints est courante : 40 % des médecins déclarent que leur conjoint "les aide dans leurs activités professionnelles (secrétariat, comptabilité, gestion...)".

Cette situation est plus fréquente parmi les médecins exerçant en zone rurale (48 % vs 32 % en zone urbaine) et lorsqu'ils exercent seuls (56 % vs 33 % pour ceux installés en groupe). L'aide du conjoint est moins répandue parmi les praticiens les plus jeunes (30 % des moins de 45 ans vs 42 % des 45 ans ou plus).

... et 9 % entretiennent eux-mêmes les sols de leurs locaux

Dans les Pays de la Loire, l'entretien des sols des locaux repose, dans la majorité des cas, sur une personne salariée du cabinet (73 %) ou une

société de nettoyage spécialisée (12 %). 9 % des généralistes déclarent cependant effectuer eux-mêmes cette tâche (14 % au plan national) alors que 3 % la confient à leur conjoint. Comme pour les tâches de secrétariat et de comptabilité, la sous-traitance de l'entretien des sols des locaux est fortement liée aux modalités d'exercice (seul/en groupe) et au volume d'activité. La part des médecins qui s'occupent eux-mêmes de l'entretien des sols de leurs locaux est plus élevée lorsqu'ils assurent aussi eux-mêmes les tâches de secrétariat, et lorsqu'ils tiennent eux-mêmes leur comptabilité. Ainsi, 5 % des médecins assurent eux-mêmes ces trois activités.

Enfin, un certain nombre d'obligations s'imposent aux praticiens en matière d'élimination des déchets de soins (déchets piquants en particulier) : 78 % des médecins déclarent que le ramassage des piquants dans leurs locaux est assuré par une société agréée (74 %) ou un hôpital (4 %), 18 % assurent cette tâche eux-mêmes, et 3 % la confient à un salarié du cabinet.

FIG.7 Tâches confiées au secrétariat - Pays de la Loire, France

	Pays de la Loire	National
Proportion de médecins généralistes, disposant d'un secrétariat, déclarant que celui-ci... (en %)		
assure la prise de rendez-vous d'examens	84 %	75 %
joint des professionnels ou organismes, à la demande du médecin	84 %	72 %
délivre des conseils aux patients	53 %	40 %
frappe des courriers	35 %	36 %
assure la comptabilité	33 %	33 %
assure l'archivage des éléments de dossiers ¹	95 %	92 %
suit les quantités de consommables et passe les commandes ¹	74 %	81 %
assure l'encaissement des réglemens des consultations ¹	6 %	14 %
assure le pesage et toisage des patients ¹	2 %	4 %

1 - Parmi les médecins généralistes disposant d'un secrétariat au cabinet

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (janvier-mars 2011). ORS et URPS-ml Pays de la Loire, Ministère chargé de la santé - Drees.

Les tâches de gestion impactent le temps de travail

Les généralistes déclarent avoir consacré en moyenne 4 heures "aux tâches de gestion, secrétariat, comptabilité, en dehors des consultations et des visites la semaine précédant l'enquête", ce qui représente 7 % de leur temps de travail hebdomadaire moyen. 22 % déclarent y avoir consacré 1 heure au maximum, et 10 % 8 heures ou plus. Le temps consacré à ces tâches de gestion est variable selon que le médecin les effectue lui-même ou en délègue une partie. Les médecins qui disposent d'un secrétariat ou qui font appel à un comptable déclarent y avoir consacré 3h42 mn (en dehors des consultations) la semaine précédant l'enquête, contre 5h18 mn pour les

généralistes qui ne délèguent aucune de ces tâches.

Ces activités ne sont pas effectuées dans un cadre programmé, comme le rappelle une précédente enquête^[2], plusieurs médecins témoignant du fait qu'ils ne planifient pas des temps séparés entre certaines tâches "administratives" et les soins en cabinet. Le temps passé à l'entretien des sols des locaux n'est pas non plus négligeable lorsque les médecins assurent eux-mêmes cette tâche (1h25 mn par semaine en moyenne) : un tiers d'entre eux y consacre 2 heures ou plus.

Concernant les différentes tâches de gestion, secrétariat et comptabilité, 43 % considèrent "qu'ils sont bien organisés et que les choses se passent comme ils le souhaitent", et 42 % "qu'ils pourraient être mieux organisés mais que dans l'ensemble ça va". En revanche, 15 % disent "avoir le sentiment d'être débordés". Cette dernière modalité est, paradoxalement, aussi fréquemment choisie par les médecins qui disposent d'un secrétariat et font appel à un comptable que par ceux qui s'occupent eux-mêmes de ces deux tâches.

57 % des praticiens souhaitent travailler moins

Face à un emploi du temps aussi chargé, 57 % des praticiens de la région "auraient souhaité travailler moins, mais il n'y a personne pour les suppléer ou les remplacer en leur absence" (44 %) ou ils ne le peuvent pas "pour des raisons financières" (13 %). Seuls 1 % des médecins "auraient souhaité travailler davantage". 42 % des généralistes, considèrent en revanche "avoir travaillé autant qu'ils le souhaitaient et avoir choisi l'emploi du temps qui leur convenait".

SOURCE DES DONNÉES

Les données présentées dans ce document ont été recueillies début 2011 auprès d'un échantillon représentatif des médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier) des Pays de la Loire.

Ces 450 médecins ligériens font partie du Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice qui compte au total plus de 2 600 médecins et associe un échantillon national (France métropolitaine) et 3 échantillons régionaux (Bourgogne, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Il est interrogé cinq fois sur la période 2010-2012, au rythme d'une enquête par semestre. L'anonymat et le respect de la confidentialité des données sont garantis, conformément aux recommandations de la Cnil (Commission nationale informatique et libertés).

L'ensemble des publications régionales déjà parues, le calendrier des résultats à paraître, ainsi que les questionnaires d'enquêtes sont disponibles sur www.santepaysdelaloire.com et www.urps-ml-paysdelaloire.fr.

La présentation générale du Panel et les résultats nationaux peuvent être consultés sur www.drees.sante.gouv.fr

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Le Panel Pays de la Loire est porté par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des professionnels de santé-médecins libéraux (URPS-ml). Il est mis en oeuvre en partenariat avec la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère chargé de la santé), et les ORS et URPS-ml des deux autres régions concernées.

Son financement est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Drees.

AUTEURS

Cette étude sur les emplois du temps des médecins généralistes a été réalisée par Marie-Christine Bournot, Elodie Cercier, François Tuffreau (ORS Pays de la Loire) et Thomas Hérault (URPS-ml Pays de la Loire).

REMERCIEMENTS

A tous les médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire qui, à travers le temps qu'ils consacrent à ce Panel, contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes de la région.

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire, URPS-ml Pays de la Loire. (2012). Les emplois du temps des médecins généralistes des Pays de la Loire. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine libérale. 8 p.

BIBLIOGRAPHIE

[1] François D. (2010). Se rendre au travail : distances et temps de transport s'allongent. *La Revue du CGDD*. pp. 83-98.

[2] Micheau J, Molière E, Plein SENS. (2010). L'emploi du temps des médecins libéraux : diversité objective et écarts de perception des temps de travail. *Dossiers solidarité et santé*. Drees. n° 15. 15 p.

POUR EN SAVOIR PLUS

Jakubovitch S, Bournot MC, Cercier E, Tuffreau F. (2012). Les emplois du temps des médecins généralistes. *Etudes et résultats*. Drees. n° 797. 8 p.

Le Fur P, Bourguet Y, Cases C. (2009). Le temps de travail des médecins généralistes, une synthèse des données disponibles. *Questions d'économie de la santé*. Irdes. n° 144. 8 p.

Jean O, Leloup M, Vardon D, Fanello S. (2009). Activités médicales hors cabinet des médecins généralistes. *Santé publique*. SFSP. vol. 21, n° 5. pp. 453-464.

L'ORS et l'URPS-ml autorisent l'utilisation et la reproduction des résultats de cette enquête sous réserve de mention des sources.

Cette publication est téléchargeable sur les sites internet www.santepaysdelaloire.com et www.urps-ml-paysdelaloire.fr
ORS - Tél. 02 51 86 05 60 - accueil@orspaysdelaloire.com • URPS-ml - Tél. 02 51 82 23 01 - contact@urps-ml-paysdelaloire.fr